

SPÉCIAL

50ième anniversaire de l'indépendance du Maroc

Par Abderrahman El Fouladi elfouladi@maghreb-canada.ca

L'ÉDIFICATION DU MAROC MODERNE

SM Hassan II fut intronisé le 3 mars 1961, au moment où la guerre froide battait son plein : Marxisme-léninisme et maoïsme profitent des mouvements de libération à travers l'Afrique, et un peu partout dans le monde, pour exporter leurs doctrines. Les putschs militaires et les coups d'États étaient plus que fréquents. Les Internationales Communiste et socialiste avaient le vent en poupe. Certains pays non alignés avaient un fond de teint rouge ou rose. L'élite s'interpelle par le mot "Camarade" et ceux que ne sont pas "camarades" sont automatiquement étiquetés "Réactionnaires".

La frontière entre les deux camps était bien claire. Et une fois le choix du camp est fait, il faut s'attendre à tous les coups de la part de l'adversaire. Avant même l'intronisation du défunt souverain, le Maroc avait déjà choisi son camp : Celui des démocraties tout en préservant son appartenance arabo-bérbéro-musulmane.

La tâche du jeune Souverain n'était pas des plus aisées : Dès le début de son règne, il fut appelé à résoudre une équation complexe : Assurer la pérennité de la nation face à la lame de fond pseudo gauchiste, faire sortir le peuple du sous développement, parachever l'intégrité territoriale d'un pays démembré par le colonialisme français et espagnol et assurer au Maroc sa place dans le concert des nations modernes, aussi bien sur la scène régionale que celle internationale.

L'édification d'une monarchie constitutionnelle

Dès 1960, et suite aux conseils du Souverain, encore prince héritier, des élections communales ont été organisées et furent considérées comme la première expérience démocratique du Maroc indépendant. Le pays adopta ensuite, par référendum, en décembre 1962, la première Constitution faisant du Maroc une Monarchie constitutionnelle.

Toutefois un climat social tendu, des rumeurs de complots contre la monarchie de la part de l'opposition et un discours radical de celle-ci ont amené le Souverain à 1) suspendre le parlement en 1963, 2) déclarer l'État d'exception en 1965, 3) faire une première révision constitutionnelle en 1970 et une seconde, plus libérale en 1972 et 4) modifier, dans un sens restrictif les libertés publiques en 1973.

Ces dernières mesures sont venues suites à deux putschs militaires avortés, l'un en juillet 1971 et l'autre en août 1972 ainsi qu'à des incidents armés, téléguidés de l'étranger, contre les forces de l'ordre (Affaire de Moulay Bouazza en mars 1973)

Le retour à la normale, sur la scène politique et sociale, ne fut sensible qu'après la fin de la guerre froide. La même année de la Chute du mur de Berlin, Sa Majesté Hassan II, annonça la création du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme et du Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir. Ce fut le début de la réconciliation nationale et la fin des années dites de plomb.

Les remarques d'Aziz Chahir, journaliste à la gazette du Maroc, résumeraient le processus démocratique au pays sous le règne



de Hassan II : Trois étapes principales caractérisent les élections au Maroc selon lui : La première, entre 1967 et 1972, a été caractérisée par un vide patent suite à la déclaration de l'Etat d'exception par feu Hassan II, et le report de la date prévue pour le déroulement des élections. La deuxième, entre 1975 et 1990, a été marquée par le consensus relatif entre les forces politiques et le palais sur l'unité territoriale du Sahara. La troisième, entre 1990 et 1997 qui s'est distinguée par la révision constitutionnelle de 1996 et l'inauguration d'une nouvelle phase de consensus entre les partis politiques de l'ex-opposition et la monarchie. (Gazette du Maroc, N°273 - 22 Juillet 2002)

Sur la scène économique et sociale

Conscient des ressources limitées du Maroc, surtout celles énergétiques, le Souverain misa sur le développement du secteur agricole, sans pour autant négliger la diversification de l'industrialisation.

Une politique de réforme agraire fut adoptée dès 1965. Des centaines de milliers d'hectares de terres, à l'état quasi désertique, ont été défrichés, remembrés et irrigués grâce à l'édification de dizaines de barrages. Ceci sans oublier la distribution des terres aux agriculteurs démunis.

Suite à la chute du cours des phosphates, des industries de transformation de ce minerai furent érigées au pays parallèlement à l'essor des industries agroalimentaires et manufacturières. Afin d'exploiter le potentiel agricole et halieutique national, les principales villes et villages ont été interconnectés par un important réseau routier et plusieurs ports furent construits. Outre les grands ports, des aéroports ont été également construits pour faciliter la circulation des biens et des personnes et pour stimuler le tourisme au pays.

L'enseignement, la santé et l'habitat n'étaient pas du reste et des hôpitaux, des dispensaires, des écoles, des instituts et des universités furent érigés un peu partout au pays.

Sur la scène internationale

Le Souverain était de tous les événements ayant marqué le continent africain ou le Moyen Orient. Dès 1961, il participa à la création de l'OUA (conférence du Groupe de Casablanca), et à celle du mouvement des Non-alignés à Belgrade.

Par ailleurs, sa solidarité avec les pays arabes en guerre contre Israël s'est traduite par l'envoi de deux contingents militaires, l'un au Golan, en Syrie, l'autre au Sinaï, en Égypte. Il présida, le 10 septembre 1969, le premier Sommet de l'Organisation de la

Conférence Islamique (O.C.I), tenu à la suite de l'incendie de la mosquée Al-Aqsa (Al-Qods) et fut élu, le 8 mai 1979, président du Comité Al Qods, à travers lequel il déployait de grands efforts pour sauver cette ville sainte de la judaïsation.

Il présida aussi le 9e sommet de l'OUA ainsi que le 5e, 7e, 12e et deux sommets extraordinaires de la Ligue arabe. Soulignons que ce fut lors du 12e sommet arabe de Fès que le Souverain fut désigné président d'un comité mandaté "pour prendre les contacts nécessaires avec les pays membres permanents du Conseil de Sécurité en vue de rechercher une solution pacifique, globale et juste au problème du Moyen-Orient".

Ajoutons aussi, pour clore ce chapitre, que le Souverain présida le 14 décembre 1988, le 15e Sommet franco-africain, le 16 février 1989 il présida le Sommet Constitutif de l'Union du Maghreb Arabe (U.M.A.), le 15 avril 1994 il présida la séance de clôture de la Conférence ministérielle du GATT, qui a donné naissance à l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C) et le 13 mars 1996, il participa à la Conférence au Sommet des "Artisans de la paix" à Charm Cheikh en Égypte.

La question de l'intégrité territoriale

Confiant dans la force des négociations et du Droit international, le Souverain a porté la question du Sahara marocain devant la Cour internationale de Justice de la Haye. Celle-ci a ouvert juridiquement, au Maroc, les portes de son Sahara par son verdict qui reconnut que ce territoire n'était pas sans maître et "qu'il existait entre le Sahara et le Royaume du Maroc des liens juridiques et d'allégeance".

Le Souverain appela à une marche pacifique vers le Sahara : "La Marche verte" à laquelle ont participé 350.000 hommes et femmes; Chiffre symbolique qui équivaut à l'accroissement annuel de la population marocaine. Les marcheurs franchirent les frontières fictives entre le nord du Maroc et son sud, le 6 novembre 1975.

Dans son discours de la Marche verte de 2003, SM le Roi Mohammed VI a fait le serment de "rester fidèle à la voie" tracée par Feu SM Mohammed V et Feu SM Hassan II (décédé le 23 juillet 1999). "Nous réitérons, encore aujourd'hui, que Nous sommes déterminés, dans l'esprit de la Marche Verte, à persévérer dans la voie pacifique, notamment dans le cadre du processus onusien en cours, processus pour le succès duquel nous ne ménagerons aucun effort et auquel nous contribuerons avec sincérité et esprit de pleine coopération".